



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## VIDE GRENIER

### DIMANCHE 8 AVRIL 2018



**Date limite d'inscription vendredi 23 mars 2018**

Toutes les mentions sont obligatoires. Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E. Mail \_\_\_\_\_

N° carte d'identité : \_\_\_\_\_ Délivrée le : \_\_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

J'atteste sur l'honneur que je participe au vide-grenier en tant que particulier et que j'ai pris connaissance des modalités d'inscription <sup>(1)</sup> et accepte la totalité du règlement

J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile <sup>(2)</sup>

**Je m'engage à ne vendre ni nourriture ni boisson sur la Braderie**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

**RAPPEL : 1 EMPLACEMENT = 3 METRES LINEAIRES = 13€ TTC**  
**2 emplacements par bulletin et par personne**

REGLEMENT EN 1 CHEQUE (OU ESPECES) A L'ORDRE DE UCAA

NOMBRE D'EMPLACEMENT	TARIF PAR EMPLACEMENT	TOTAL
_____	13€	= _____

### INSCRIPTIONS:

(1) Renvoyez ce formulaire d'inscription dûment rempli accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'UCAA le 23 mars 2018. Les emplacements seront attribués dans la limite des places restantes.

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse afin que nous puissions vous renvoyer le ticket de confirmation d'emplacement qui sera à présenter lors de votre arrivée. En cas d'oubli l'accès au vide-grenier vous sera refusé.

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement ou de mauvais temps.

Vous devez impérativement être en possession de votre ticket de confirmation lors de votre arrivée.

(2) selon l'article R310-9 du code du commerce « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus et nous vous informons que l'UCAA est tenue de transmettre la liste des participants en préfecture.